

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D64-2019

Séance du 24/10/2019 – Convocation du 15 octobre 2019

Compte rendu affiché le 30 octobre 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER.

**Absents représentés**

Youcef BOUREZG par Xavier LAURE ; Myriam MARMONIER par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY ; Annick PAKLOGLOU par Marine MATHEY ; Andrée MANGUELIN par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25
Exprimés	25

#### **Objet : Approbation de la programmation 2019-2020 du Contrat Éducatif Local**

La commune de Neuville Sur Saône est engagée dans un **Contrat Éducatif Local**, qui prévoit la mise en place d'activités socioéducatives pour les collégiens avec la participation du collège public de la commune et des associations locales.

Au cours de réunions partenariales, les professionnels du collège Jean Renoir ont mis en avant plusieurs problématiques qui ont des conséquences sur le fonctionnement des temps périscolaires, et en particulier sur l'organisation de la pause méridienne, au sein de leur établissement :

- Nombre important de jeunes demi-pensionnaires et longueur de la pause méridienne
- Cohabitation sensible entre les jeunes de différentes tranches d'âge
- Ennui exprimé par les jeunes
- Manque d'ouverture culturelle de certains jeunes

Au cours de l'année 2018/2019, plusieurs initiatives internes ou partenariales ont été mises en place, en particulier 4 activités (jeu, Théâtre, création musicale, Musique assistée par ordinateur) portées par 3 associations locales : la M.J.C, le Théâtre des bords de Saône et l'Harmonie de Neuville. Ces activités ont permis de sensibiliser 338 jeunes différents. L'activité jeu, organisée en accueil libre, a rencontré le plus de succès avec une moyenne de 23 jeunes présents par séance. Le collège s'est fortement impliqué dans l'organisation de l'ensemble de ces activités.

La réussite de ces actions a encouragé les associations, le collège Jean Renoir et la mairie de Neuville-sur-Saône à poursuivre ces activités pour l'année 2019/2020. Un projet commun a donc été déposé dans le cadre de l'appel à projets C.E.L 2019/2020. Une subvention de 3500€ a été accordée par la DRDJSCS pour ce projet.

Les objectifs du projet sont :

- Favoriser l'ouverture culturelle des jeunes par des activités de découverte
- Améliorer le climat scolaire et les relations entre les jeunes au sein du collège
- Renforcer le partenariat entre le collège, les structures de jeunesse et les associations culturelles de la commune de Neuville-sur-Saône

Organisation du projet :

- Proposition d'activités trimestrielles au sein de l'établissement pendant la pause méridienne entre novembre 2019 et juin 2020
- Mobilisation du partenariat local pour la mise en place des activités : MJC, Harmonie, Service Jeunesse municipal, Théâtre des bords de Saône
- Mobilisation des jeunes avec la mise en place d'atelier ouvert les premières séances
- Participation du collège dans l'organisation des activités (planning, salle, communication)

Les activités définies à ce jour sont les suivantes :

Structure porteuse de l'action	Activité	Durée
MJC de Neuville-sur-Saône	Jeux	5 mois
Harmonie de Neuville-sur-Saône	Musique et Mouvement	3 mois
Harmonie de Neuville-sur-Saône	Musique assistée par ordinateur	3 mois
Service jeunesse de la Mairie de Neuville-sur-Saône	Café philosophique	2 mois
Théâtre des bords de Saône	Théâtre	3 mois

Le budget prévisionnel du projet 2019/2020 est le suivant :

	Coût total prévisionnel du projet	Commune de Neuville-sur-Saône	D.R.D.J.S.C.S	Collège Jean Renoir
<b>C.E.L 2019/2020</b>	6 465 €	2 135€	3 500€	830€

Dans le cadre de cette programmation, d'une part il convient de conclure avec chaque association une convention cadre de partenariat et de financement, jointe en annexe, et définissant leurs interventions et leurs engagements.

Le montant des subventions prévisionnelles allouées au regard des actions programmées par chacune des associations partenaires ainsi que les modalités de versement sont précisés dans les conventions de partenariat selon la répartition ci-dessous :

Structure porteuse de l'action	Subvention accordée 2018/2019	Versement prévisionnel décembre 2019	Versement prévisionnel juillet 2020
MJC de Neuville-sur-Saône	<b>520 €</b>	156 €	364 €
Harmonie de Neuville-sur-Saône	<b>2 724 €</b>	817 €	1 907 €
Théâtre des bords de Saône	<b>600 €</b>	180 €	420 €

D'autre part, une convention cadre de partenariat sera conclue avec le collège Jean Renoir pour préciser les responsabilités et engagements des différentes institutions dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif C.E.L.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Contrat Éducatif Local,
- **PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **VALIDE la programmation du dispositif C.E.L,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2019/2020,**
- **VALIDE l'attribution des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de partenariat et de financement,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente décision.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 24 octobre 2019  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.**

**Acte rendu exécutoire après**

- Dépôt en Préfecture le 29 octobre 2019
- Publication ou affichage le 30 octobre 2019

**Valérie GLATARD, Maire.**

